

## ARRETE

### Retraite aux flambeaux 13 Juillet 2024

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants et L2213-1 ;

Vu l'article L511-1 du Code de Sécurité Intérieure ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'autorisation accordée par Monsieur le Maire afin d'organiser une retraite aux flambeaux, à Ouzouer sur Trézée, le **Samedi 13 Juillet 2024, à partir de 21h30** ;

Considérant qu'en raison de la retraite aux flambeaux, il convient de prendre toutes les mesures utiles afin de préserver la sécurité des organisateurs et des participants.

N° 58/24

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le cortège, encadré par les Sapeurs-pompiers de la Commune, partira Place de la Libération, à partir de 21h30, selon le parcours suivant : **Place de la Libération / Rue Grande / Route de Venon / Rue des Tilleuls / Rue du Stade / Rue de la Prévôté / Rue Grande / Rue d'Egypte / Rue de la Flamandière / Rue Grande / Rue de la Poste / Rue des Tanneries / Rue Grande / Place de la Libération.**

La circulation sera interrompue sur l'ensemble du parcours et les rues adjacentes barrées, en fonction de l'avancée du défilé, le **Samedi 13 Juillet 2024, à compter de 21h30** (sauf véhicules d'urgence et véhicules autorisés). Des panneaux règlementaires de signalisation seront installés le long du parcours.

**ARTICLE 2** : Les infractions aux présentes dispositions seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :  
-à la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,  
-au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,

*Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 25 juin 2024.*

*Le Maire,  
Denis GERVAIS*